Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260528-2026_CM28MAI_02-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 MAI 2026

N°2026-CM28MAI-02

FINANCES – MARCHÉS PUBLICS : Morbihan Habitat : demande de garantie d'emprunts - village des Tiny houses

Rapporteur : Madame le Maire

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 21 mai, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :
Mme Dominique LE MEUR, Maire ; M. Julian EVENO ; Mme Catherine DOUNIAS ; M. Stéphane SEVENO ; Mme Soazig LE BRUN ; M. Vincent COQUET ; Mme Julie LAGADEC ; M. Olivier SUFFICE ; Mme Françoise BOUCHE-PILLON ; M. Patrick CAINJO ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ ; M. Eric CORFMAT ; Mme Michelle LE PETIT ; M. Mickaël LE BELLEGO ; M. Didier DANJOUX ; Mme Céline KERVRAN ; Mme Régine MICHARD ; Mme Emmanuelle THOMAS ; M. Benoît OLIVIERO ; Mme Laurence KERNEUR ; Mme Christine ROYER ; M. Robert LE BODIC ; M. Cyrille COUGOULAT ; Mme Cindy ROUILLE-LE BOUDEC

Absents excusés :
Mme Morgane JARLEGAND ; M. Laurent PESLIER ; M. Benoît-Raphaël CASTELAIN ; M. Pierre LE PALUD ; Mme Sophie BEGOT

Pouvoir remis :
Mme Morgane JARLEGAND à Mme Emmanuelle THOMAS ; M. Laurent PESLIER à Mme Dominique LE MEUR ; M. Benoît-Raphaël CASTELAIN à M. Julian EVENO ; M. Pierre LE PALUD à M. Olivier SUFFICE ; Mme Sophie BEGOT à Mme Christine ROYER

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Présents : 24 – Pouvoirs : 5 – Votants : 29

Secrétaire de séance : M. Benoît OLIVIERO

Madame le Maire rapporte au Conseil Municipal que le bailleur social, Morbihan Habitat, a installé et exploite 10 tiny houses sur le village du même nom.

S'agissant de logements sociaux, Morbihan Habitat sollicite la commune pour une garantie d'emprunts.

Pour financer cet investissement, Morbihan Habitat va emprunter 401 403 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Madame le Maire indique que Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération (GMVA) se porte garant des emprunts à hauteur de 50 % du montant emprunté et le Conseil Départemental du Morbihan intervient à hauteur de 10 %. Il est proposé que la Commune se porte garante à hauteur des 40 % restants.

Le tableau de financement des tiny houses est le suivant :

Charges		Produits	
Acquisitions et travaux	580 863 €	Prêt CDC PLS Construction	308 283 €
Honoraires	7 150 €	Prêt CDC PLS Foncier	93 120 €
Aléas	16 463 €	Subvention de la Région	103 073 €
		Fonds propres MH	100 000 €
TOTAL	**604 476 €**	**TOTAL**	**604 476 €**

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260528-2026_CM28MAI_02-DE

GRAND CHAMP

Les lignes de prêts de la Banque des Territoires sont les suivantes :

Caractéristiques	CPLS	PLS
Identifiant de la ligne du prêt	5667909	5667808
Enveloppe	Complémentaire au PLS 2025	**PLSDD 2025**
Montant de la ligne du prêt	93 120 €	308 283 €
Commission d'instruction	50 €	180 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de la période	2,62 %	2,62 %
TEG de la ligne du prêt	2,62 %	2,62 %
Phase d'amortissement		
Durée	22 ans	22 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	1,11 %	1,11 %
Taux d'intérêt (indicatif – base TLA 1,5%)	2,61 %	2,61 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	
Modalité de révision	DR	DR
Taux de progressivité des échéances	- 0,50 %	- 0,50 %
Mode de calcul des intérêts	Équivalent	Équivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360

VU le courrier émanant de Morbihan Habitat, en date du 9 avril 2026 ;

VU les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 2305 du Code civil ;

VU le contrat de prêt n°186684 ci-annexé signé entre l'Office Public de l'Habitat du Morbihan et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « RESSOURCES », réunie le 12 mai 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Mme Christine ROYER, M. Robert LE BODIC, M. Cyrille COUGOULAT, Mme Cindy ROUILLE-LE BOUDEC) :

Article 1 : ACCORDE sa garantie à hauteur de 40,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 401 403 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 186684 constitué de 2 lignes de prêt ; Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 160 561,20 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt ;

Article 2 : DÉCIDE que la garantie est apportée selon les conditions suivantes :

- **La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci ; Elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;**
- **Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;**

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260528-2026_CM28MAI_02-DE

Article 3 : S'ENGAGE, pendant toute la durée du prêt et en cas de besoin, à libérer des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

Article 4 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à l'objet de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR



Le Secrétaire de séance,
M. Benoît OLIVIERO

